

AU/31/1.1.3/20230626/90

OBJET : Marché de services pour la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune organise chaque année au mois d'août un spectacle pyrotechnique intégrant un « son et lumière » ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché public pour la conception et la réalisation de ce spectacle ;

Après mis en œuvre de la procédure adaptée prévue aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est la conception et la réalisation « clé en main » d'un spectacle pyrotechnique intégrant un « son et lumière » ;
- avec la Société Etienne LACROIX Tous Artifices - RUGGIERI, dont le siège social est domicilié 6 Boulevard de Joffrey - 31600 Muret ;
- dont le montant s'élève à 128 099 euros HT, lequel inclut une assurance annulation pour un montant de 6 124 euros HT.

Article 2 : Le spectacle est prévu le vendredi 25 août 2023.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune de Montoux.

MONTEUX, le **26 JUIN 2023**

Acte Exécutoire

Envoyé le : 27.06.2023

Publié le : 27.06.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX